

TISF

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4

TAUX DE
RÉUSSITE

80 %
DIPLÔME 2023

LYCÉENS / ÉTUDIANTS

DEMANDEURS D'EMPLOI

SALARIÉS

APPRENTIS

DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
DE FRANCHE-COMTÉ

1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON

irts-fc.fr

LE MÉTIER

Les TISF effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. (...) Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

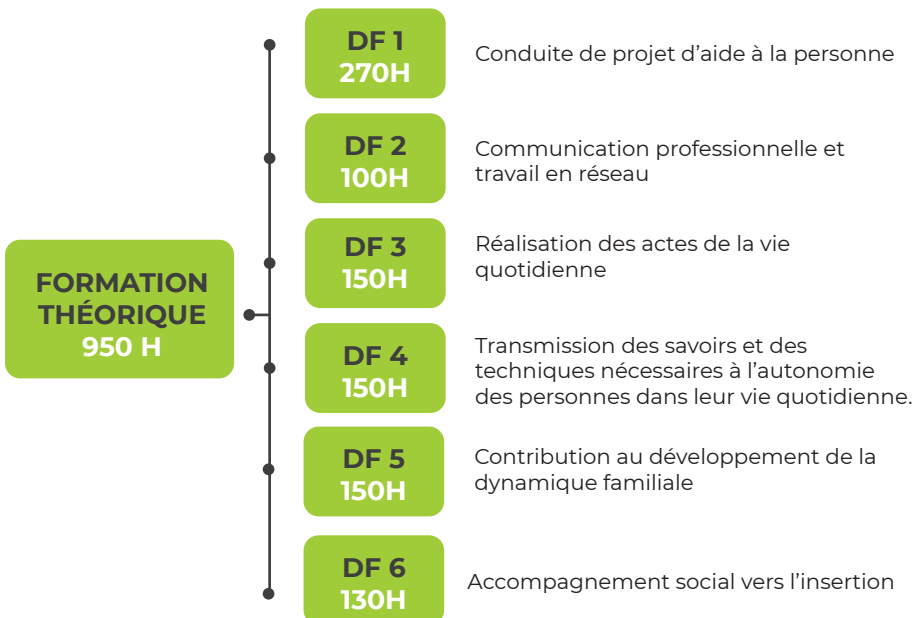
Les TISF ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale. Les TISF conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat. Les TISF sont, à leur niveau, garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées. Les TISF travaillent prioritairement dans les structures d'aide à domicile.

LA FORMATION

UNE FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+2*

► **950 H FORMATION THÉORIQUE**
6 DOMAINES DE COMPÉTENCES

► **1155 H DE FORMATION PRATIQUE**
●● 33 semaines de stage sur 2 ans



* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)

UNE EXPÉRIENCE À L'ÉTRANGER, UN PLUS DANS LA FORMATION

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/ stagiaire dans son projet.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Aucun diplôme n'est exigé, pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité,

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
- Baccalauréat
- Lauréat du Service Civique

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Apprentissage
- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ CPF / Transitions Pro
- ▶ Financement personnel

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

INSCRIPTION SUR NOTRE SITE
WWW.IRTS-FC.FR
DE DÉCEMBRE À MARS

Epreuve écrite d'admissibilité
Epreuve orale d'admission

MODALITÉS DE SÉLECTION

EPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

1 NOTE SUR 20 – DURÉE 2H

Cette épreuve est commune aux filières ME et TISF.

Elle permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

A partir d'un extrait de texte sur un sujet d'ordre général, le candidat devra rendre compte des idées principales développées, les commenter et les analyser.

Pour être déclaré admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission, il faut que le candidat obtienne une note égale ou supérieure à la moyenne soit 10/20.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

UN ENTRETIEN – 3 NOTES SUR 20 – DURÉE : 20 MINUTES

Objet : Chaque candidat présente à deux examinateurs les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

Le candidat est évalué sur les critères suivants (3 notes) :

- Questionnaire renseigné et déposé par le candidat sur son espace personnel lors de son inscription en ligne (Les deux examinateurs évaluent les réponses apportées)
- Capacités à embrasser la profession de TISF
- Capacités à intégrer le parcours de formation de TISF

La moyenne de ces trois notes constitue la note d'admission sur 20.

SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr

